

DELFB - Diplôme d'études en langue française

DELFB junior

DALFB - Diplôme approfondi de langue française

Le DELFB et le DALFB sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français chargé de l'Éducation nationale pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Le DELFB et le DALFB se composent de 6 diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) du Conseil de l'Europe.

	DELFB/DALFB	CECR	Utilisateur	
Durée des examens	3h30	DALFB C2	C2	expérimenté
	4h00	DALFB C1	C1	
	2h30	DELF B2	B2	indépendant
	1h45	DELF B1	B1	
	1h40	DELF A2	A2	élémentaire
	1h20	DELF A1	A1	

Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Les titulaires du DELFB B2 ou du DALFB sont exemptés de tout test linguistique pour l'entrée dans une université française.

Les diplômes DELFB existent aussi dans une version adaptée aux adolescents.

Ils sont construits sur la même structure que la version pour adulte, mais les thématiques sont adaptées à un public pré-adolescent ou adolescent.

	DELFB junior	CECR	Utilisateur	
Durée des examens	2h30	DELFB junior B2	B2	indépendant
	1h45	DELFB junior B1	B1	
	1h40	DELFB junior A2	A2	élémentaire
	1h20	DELFB junior A1	A1	

À l'étranger, dans le cadre d'un accord entre les autorités éducatives locales et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, le DELFB peut être intégré au cursus scolaire secondaire. Dans ce cas, on parle de DELFB scolaire (voir fiche sur le DELFB scolaire).

En France, le DELFB scolaire est organisé par les rectorats pour les enfants nouvellement arrivés.

Conditions de passation

Les diplômes du DELF, du DELF junior et du DALF **peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres**, dans un même pays ou dans des pays différents et sans limitation dans le temps. **Toute personne de nationalité étrangère** désireuse de valoriser ses compétences en français à des fins personnelles, scolaires ou professionnelles peut se présenter à ces examens. Un même candidat peut se présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Sous certaines conditions, des Français peuvent également se présenter aux épreuves du DELF et du DALF.

Les **inscriptions** se font directement dans les centres d'examens, à l'étranger comme en France. A l'étranger, le **prix de l'inscription** à chaque diplôme est fixé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et la Commission nationale. En France, il est fixé par les rectorats.

La liste des centres de passation en France et à l'étranger est disponible sur le site du CIEP, www.ciep.fr/delfdalf/

Diplômes obtenus avant septembre 2005

Tout diplôme du DELF 1^{er} degré, du DELF 2^e degré ou du DALF acquis avant septembre 2005 reste valable sans qu'il soit délivré de nouveau diplôme par équivalence.

Ouverture d'un centre d'examen

A l'étranger, l'organisation de ces examens reste placée sous l'autorité du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France. En France la demande doit être adressée au rectorat de l'académie concernée.

Le DELF et le DALF dans le monde :

- 167 pays
- 1 000 centres d'examen
- 270 000 diplômes délivrés par an

Le CIEP met à la disposition des centres d'examens un dispositif spécifique d'information et de formation qui leur permet d'harmoniser leur offre de cours, de préparer leur dispositif promotionnel et leur dispositif administratif de gestion.

Les certifications DELF-DALF sont placées sous l'autorité de la Commission nationale du DELF et du DALF dont le siège est au CIEP.